



Crans-Montana



Icogne



Lens

ORGANISATION SCOLAIRE 2025-2026



Flanthey Lens Martelles/Corin Montana-Village Randogne



réseau d'écoles21

réseau suisse d'écoles
en santé et durables

PRÉSENTATION

L'organisation intercommunale des Ecoles des Villages est composée des organes suivants :

- AEIEV : Autorité Exécutive Intercommunale des Ecoles des Villages
- Direction des écoles

AEIEV

L'Autorité Exécutive est composée de quatre conseillers communaux en charge de la formation dans leur commune respective.

AEIEV		
PRÉSIDENTE	Marielle Clivaz	Crans-Montana
MEMBRES	Steve Morard	Icogne
	Bernard Rey	Lens
	Sébastien Rey	Crans-Montana
DIRECTEUR	Frédéric Clivaz	Ecoles des Villages

Direction – Contact

Le bureau de direction des Ecoles des Villages, que vous pouvez contacter par Klapp, email, téléphone ou courrier postal, se compose de la manière suivante :



Frédéric Clivaz, Directeur
Delphine Deprez, Adjointe
Marine van der Meij, Secrétaire



www.ecolesdesvillages.ch



Direction : 027 484 69 21
Secrétariat : 027 484 69 28



Mail : dirp.ev@edu.vs.ch

Adresse : Ecoles des Villages, Rte de Martelles 1, 3971 Chermignon d'en Bas

Centres scolaires – Chefs de centre

Le chef de centre assume, par délégation du directeur, une partie de la responsabilité administrative et organisationnelle de l'école qu'il représente.

CENTRES SCOLAIRES	CHEFS DE CENTRE	TÉL. DES CENTRES SCOLAIRES
FLANTHEY	Eloïse Monticelli	027 458 17 75
LENS	Thierry Emery	027 483 34 91
MARTELLES & CORIN	Myriam Bonvin	Martelles : 027 484 69 20 Corin : 027 455 04 24
MONTANA-VILLAGE	Jérôme Duc	027 481 49 21
RANDOGNE	Valérie Vocat	027 481 46 51

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Structure de l'école obligatoire

L'école obligatoire compte 11 années, appelées 1ère Harmos (H) à 11ème Harmos, du nom de l'accord suisse harmonisant la scolarité obligatoire. Les degrés primaires sont organisés en deux cycles (1 et 2). Le cycle 3 correspond au Cycle d'orientation (CO) :

Cycle 1				Cycle 2				Cycle 3		
1H	2H	3H	4H	5H	6H	7H	8H	9CO	10CO	11CO
Primaire								Secondaire		

Santé scolaire

À travers une approche communautaire de la santé, les médecins et infirmières scolaires assurent la prévention et la protection de tous les élèves en âge de scolarité obligatoire des écoles publiques et privées.

L'infirmière rencontre individuellement tous les élèves plusieurs fois durant la scolarité. Ces visites représentent des moments privilégiés pour discuter avec l'enfant de sa santé, son intégration et de tout sujet lié au bien-être. L'infirmière est également à disposition à travers des permanences ou des demandes personnalisées de la part des élèves, parents, enseignants ainsi que le réseau professionnel.

Un médecin-dentiste contrôle également les élèves et remet ses résultats aux parents. Des contrôles à caractère prophylactique ont également lieu en cours d'année.

Plus d'infos: <https://www.promotionsantevalais.ch/fr/sante-scolaire-460.html>

Interdiction des téléphones à l'école en Valais

Dès la rentrée 2025-2026, le Conseil d'Etat Valaisan interdit formellement les téléphones portables dans toutes les écoles valaisannes.



1. Durant la scolarité obligatoire (1H à 11CO), **l'usage des écrans est interdit dans toute l'enceinte de l'école, y compris dans les cours de récréations.** Les appareils doivent être éteints et placés dans un casier ou dans le sac des élèves. L'Etat du Valais recommande aux communes d'interdire également l'usage du smartphone sur le chemin de l'école et durant la pause de midi.

Rappel: à l'école, l'usage du smartphone est autorisé uniquement dans un cadre pédagogique défini, de façon accompagnée. Cela concerne notamment les activités d'éducation numérique, les actions de prévention (désinformation, cyberharcèlement, exposition à des contenus inappropriés) ou encore les projets didactiques encadrés par le corps enseignant.

2. Pour le secondaire II général et professionnel (collèges, écoles de commerce et de culture générale, écoles professionnelles), l'usage des smartphones est également interdit en classe, sauf à des fins pédagogiques ou dans des espaces strictement définis.

3. L'Etat du Valais recommande instamment aux parents d'éviter l'exposition aux écrans pour les enfants de moins de 6 ans. (voir la publication récente de l'Association des pédiatres français et voir page 16 de l'agenda scolaire)

4. Un usage du smartphone à des fins professionnelles est possible pour les enseignants, mais ils ont un devoir d'exemplarité envers leurs élèves dans leur utilisation.

ABSENCES, DEMANDES DE CONGÉS, JOURS JOKER

Absences en cas de maladie

Les parents sont priés d'avertir les titulaires de classe de toutes les absences de leurs enfants, **par le biais de Klapp** ou par téléphone, le soir précédent ou le matin même. Vous trouvez les numéros de téléphone des centres scolaires à la première page du présent document, merci cependant de privilégier Klapp.

Demandes de congés

Les demandes de congés durant la période scolaire doivent demeurer exceptionnelles.

Bases légales : Règlement concernant les congés et les mesures disciplinaires applicables dans les limites de la scolarité obligatoire du 14 juillet 2004 :

Art. 10 Congés

Des congés individuels peuvent être accordés pour des motifs fondés :

- **par le titulaire** pour une durée d'une demi-journée ;
- **par la direction d'école** jusqu'à neuf demi-journées de classe effective ;
- **par l'inspecteur**, dès dix demi-journées de classe effective à une année scolaire;
- **par le département** au-delà d'une année scolaire.

➔ **Les demandes de moins d'une demi-journée** (dentiste, médecin etc...), doivent être adressées au titulaire de la classe par Klapp ou par téléphone.

➔ **Les demandes d'une demi-journée complète**, doivent être adressées au titulaire de la classe grâce au formulaire se trouvant dans l'agenda scolaire de votre enfant, fourni par l'école.

➔ **Les demandes de plus d'une demi-journée** sont adressées à la direction, via le formulaire que vous pouvez trouver sur le site internet des Ecoles des Villages (www.ecolesdesvillages.ch).
Les parents sont responsables des congés qu'ils requièrent et assument la responsabilité du suivi des programmes.

Jours « joker »

Les demandes de congé « joker » sont adressées à la direction, **via le formulaire que vous pouvez trouver sur le site internet des Ecoles** (www.ecolesdesvillages.ch).

Les parents sont responsables des congés qu'ils requièrent et assument la responsabilité du suivi des programmes.

Les congés sont acceptés dans les limites du règlement figurant sur le site internet des Ecoles des Villages.

RESPONSABILITÉS

Responsabilités de l'école et des enseignants

- Secondar les parents dans leur tâche d'éducation et d'instruction.
- Contribuer à la socialisation de l'enfant et à son intégration au sein de la classe.
- Tenir les parents informés du parcours scolaire de leur enfant et exposer les objectifs pédagogiques par des réunions collectives et des rencontres individuelles.
- Communiquer les résultats obtenus par les évaluations, le dossier d'évaluation et le livret scolaire.
- Être à l'écoute des parents, s'efforcer de maintenir le dialogue et, sur rendez-vous, répondre à leurs sollicitations.
- Faire respecter les règles de discipline et intervenir au besoin. Le cas échéant, prononcer les sanctions disciplinaires prévues.
- Assurer la sécurité des élèves durant l'horaire scolaire.

Responsabilités des parents

- Coopérer avec l'institution scolaire.
- Assumer la responsabilité de la présence à l'école de leur enfant dans de bonnes conditions d'apprentissage (hygiène, décence, sommeil).
- S'intéresser au comportement de leur enfant, à son travail en classe et s'impliquer à la maison.
- Assister aux entretiens auxquels les enseignants ou la direction les convient.
- Prendre connaissance des informations fournies par l'école.
- Assumer la responsabilité de leur enfant sur le chemin de l'école en dehors des horaires scolaires.
- Signaler aux enseignants les éventuels problèmes de santé de l'enfant qui pourraient avoir une importance dans la prise en charge de celui-ci.
- Assurer leur enfant contre les risques de maladies et d'accidents. Il n'y a donc pas d'assurance scolaire collective. En cas d'accident, les parents s'adressent directement à leur compagnie d'assurances.

Responsabilités des élèves

- Respecter les règles de l'école, les enseignants, les personnes travaillant au sein de l'établissement et leurs camarades ainsi que tout ce qui est mis à leur disposition (locaux, mobilier, matériel).
- Avoir une tenue propre et décente.
- S'appliquer et s'impliquer dans leur rôle d'élève, ainsi que dans leur apprentissage de socialisation.
- Ne pas utiliser du matériel électronique et numérique à usage privé dans le périmètre scolaire. Hors périmètre scolaire, les élèves en auront un usage approprié (d'entente avec leurs parents) et respectueux envers leurs camarades et le personnel de l'école.

Le dialogue doit toujours être privilégié.

Le premier interlocuteur des parents est l'enseignant.

Par la suite, le directeur, puis l'inspecteur scolaire, peuvent être successivement sollicités.

MATÉRIEL SCOLAIRE

A la suite d'un recours contre un article de la loi scolaire du canton de Thurgovie par des parents directement concernés, le Tribunal Fédéral (TF) a précisé comment la gratuité de l'enseignement de base, inscrite à l'article 19 de la Constitution fédérale, doit être interprétée. Il a ainsi souligné que cette dernière s'étend à tous les moyens nécessaires servant directement le but de l'enseignement obligatoire.

Le Tribunal Fédéral a exclu notamment la facturation aux parents :

- de frais d'écologie durant la scolarité obligatoire ;
- des moyens nécessaires et servant directement l'objectif d'enseignement, y compris le matériel pédagogique scolaire ;
- des frais pour les excursions et les camps pour autant que ces activités soient obligatoires, à l'exception des frais que les parents économisent en raison de l'absence de leurs enfants, à savoir les frais alimentaires.

Faisant suite à cet arrêt du TF du 7 décembre 2017, le Conseil d'Etat valaisan a rédigé un nouveau règlement concernant la prise en charge des frais pour les fournitures scolaires et les activités culturelles et sportives relatifs à la scolarité obligatoire.

Dès, lors, il appartient à l'école de financer le petit matériel scolaire indispensable à l'atteinte des objectifs fixés. Il reste à la charge des parents les effets et équipements personnels des élèves, ainsi que la participation aux activités facultatives.

CARTE PREPAID

Une partie du matériel à charge des écoles est financé par le biais d'une **carte prepaid** pour tous les élèves de **5H à 8H**.

Celle-ci compense l'acquisition par les parents **du matériel qui figure à la page suivante**.

La carte prepaid peut être utilisée dans certains commerces de la région, dont la liste se trouve sur le lien suivant:

<https://www.crans-montana.ch/fr/prepaid/>

La carte vous sera remise par le biais de votre enfant en début d'année scolaire.

Un montant de **CHF 30.- pour les 5H et 6H** et **CHF 35.- pour les 7H et 8H** aura été chargé sur celle-ci.

**En cas de perte ou de dommage causé au matériel scolaire
(y compris les livres fournis par l'école)
celui-ci devra être renouvelé par les parents des élèves concernés.**

Fournitures des élèves ou de la classe

Pour les 1H à 4H : Tout le matériel sera fourni par l'école en début d'année scolaire.

Pour les 5H à 8H : Le matériel est en partie fourni par l'école et en partie acheté par les parents.



Une **carte prepaid** vous est remise en compensation de l'**achat** du matériel suivant ainsi de son **renouvellement** en cours d'année scolaire si nécessaire.

A ACHETER PAR VOS SOINS:

5H	→	Crayons à papier
6H		Gomme
7H	→	Crayon bicolore bleu/rouge
8H		Et au choix : Plume à réservoir ou Roller + cartouches d'encre + effaceurs ou ; Stylo Pilot friXion Ball + recharges friXion
7H	→	Stylo-bille rouge
8H		Stylo-bille vert

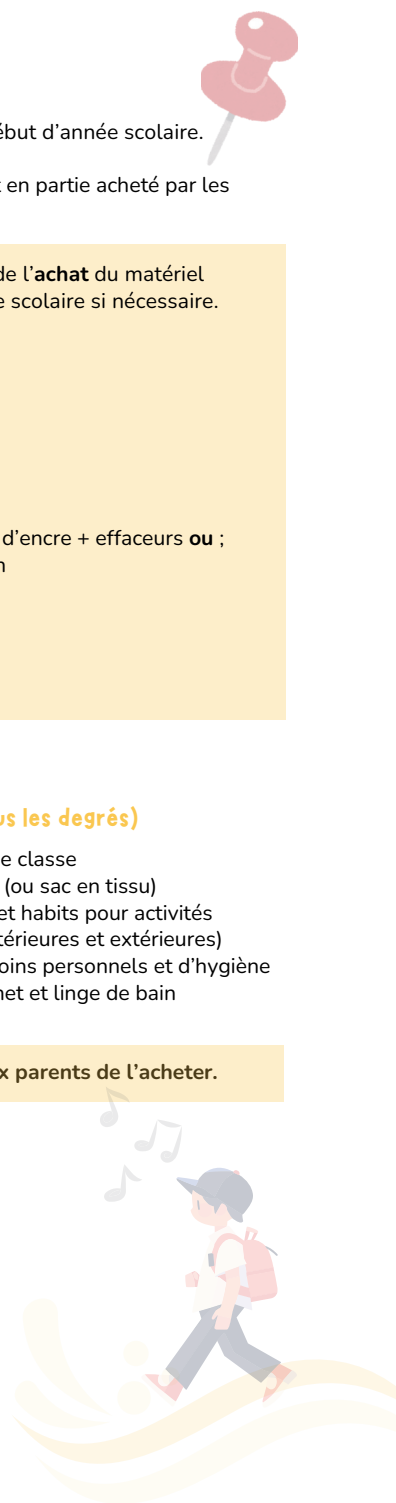
Fournitures personnelles à la charge des parents (Pour tous les degrés)

- Sac d'école
- Trousse
- Doublure pour les livres (si l'école le demande) en début d'année scolaire
- Tablier pour les cours ACM (ou vieille chemise à manches longues)
- Pantoufles de classe
- Sac de sport (ou sac en tissu)
- Chaussures et habits pour activités sportives (intérieures et extérieures)
- Articles de soins personnels et d'hygiène
- Maillot, bonnet et linge de bain

Ce matériel n'est pas fourni par l'école. Il appartient aux parents de l'acheter.

Activités à la charge des communes

- Journées de ski
- Cours de piscine
- Animations sportives et musicales
- Visites culturelles
- Activités culturelles ou projets d'école
- Promenade d'automne ou sortie d'environnement
- Promenade de fin d'année
- Prévention et promotion de la santé

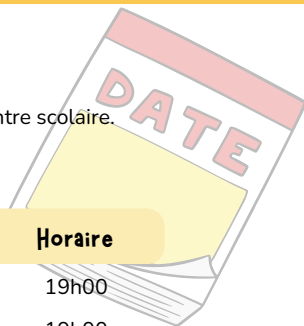


INFOS DIVERSES

Réunions collectives des parents

Ci-dessous les dates des réunions collectives des parents par centre scolaire.

Merci d'avance de les réserver.



Centre scolaire	Date	Horaire
MONTANA-VILLAGE	Lundi 1er septembre 2025	19h00
RANOGNE	Jeudi 4 septembre 2025	19h00
MARTELLS-CORIN	Lundi 8 septembre 2025	19h00
FLANTHEY	Mardi 9 septembre 2025	19h00
LENS	Jeudi 11 septembre 2025	19h00

Listes de classes

Les listes de classes sont envoyées **par courrier postal aux parents des futurs 1H et nouveaux élèves, et par Klapp à tous les autres**, lorsque la répartition des élèves définitive est effectuée.



Jours d'école

- Les élèves de 1H ne vont en classe que le matin et pas le mercredi.
- Les élèves de 2H ont congé le mercredi ainsi que le jeudi matin.
- Les élèves de 3H et 4H ont congé le mercredi matin.
- Tous les élèves ont congé le mercredi après-midi.

[illegible]

FLANTHEY

HORAIRES

1H
2H À 8H

MATIN

08H15 - 11H30
08H15 - 11H30

APRÈS-MIDI

13H30 - 16H00

CLASSES

ENSEIGNANT-E-S (TITULAIRE EN GRAS)

1-2H

Sophie Pont

3-4H

Eloïse Monticelli (cheffe de centre)
Caroline Lamon

5-6H

Juliane Udry
Induja Suter
Catarina Rodrigues

7-8H

Francine Cordonier
Oriane Schuppisser
Catarina Rodrigues

ACM

Caroline Lamon

ENSEIGNANTE SPECIALISÉE

Caroline Rey

ECR

Marie-Laure Rouiller

ANIMATION SPORTIVE

Manon Fourmanoir

ANIMATION CHANT

Samuel Emery

ACTIVITÉ LECTURE

Corinne Briguët

MÉDIATION

Céline Duc

E.R.V.E.

Mélanie Groenendijk
Carole Rion

HORAIRES DES BUS

	MATIN	MIDI	APRÈS-MIDI	SOIR
VAAS	7h50	11h48	13h04	16h18
ST-CLÉMENT	7h52	11h50	13h06	16h20
CONDÉMINES	7h55	11h53	13h09	16h23
VALENÇON	7h57	11h55	13h11	16h25
CHELIN-CROIX	8h02	11h43	13h16	16h13
CHELIN-BAS	8h07	11h38	13h21	16h08
ECOLE	8h10	11h35	13h24	16h05

Chelin : les 5-8H se déplacent à pied et les 1-4H sont transportés en bus.

Tous les élèves de **Vaas, St-Clément, Condémines et Valençon**
sont transportés en bus.

LENS

HORAIRES

1H
2H À 8H

MATIN

08H15 - 11H30
08H15 - 11H30

APRÈS-MIDI

13H30 - 16H00

CLASSES

ENSEIGNANT-E-S (TITULAIRE EN GRAS)

1-2H

Adrienne Emery

1-2H

Célia Moulès Deprez

3H

Justine Ambord
Eloïse Emery

4H

Sarah de Joffrey

5-6H (1)

Thierry Emery (chef de centre)
Anaïs Siggen
Eloïse Emery

5-6H (2)

Léa Bétrisey
Anaïs Siggen
Eloïse Emery

7-8H

Floriane Boisset
Oriane Schuppisser

ACM

Manon Fourmanoir
Agnès Décaillet

ENSEIGNANTE SPÉCIALISÉE

Caroline Rey
Delphine Deprez

ECR

Marie-Laure Rouiller

ANIMATION SPORTIVE

Manon Fourmanoir

ANIMATION CHANT

Samuel Emery

ACTIVITÉ LECTURE

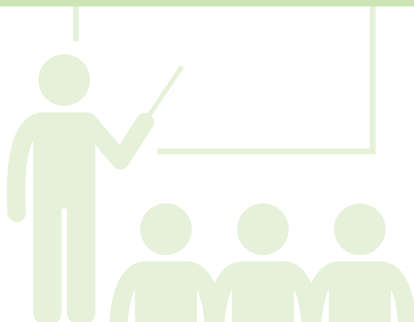
Corinne Briguët

MÉDIATION

Céline Duc

E.R.V.E.

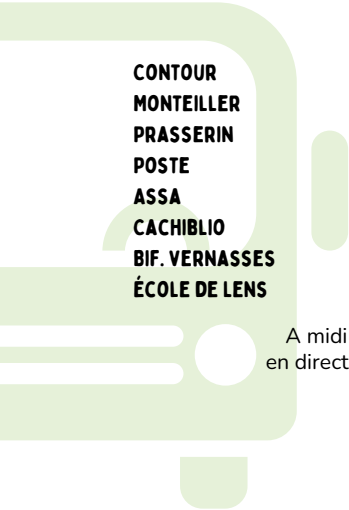
Mélanie Groenendijk
Carole Rion



LENS

HORAIRES DES BUS

ICOGNE



	MATIN	MIDI	APRÈS-MIDI	SOIR
CONTOUR	7h48		13h04	
MONTEILLER	7h50		13h06	
PRASSERIN	7h52		13h08	
POSTE	7h55		13h11	
ASSA	7h59		13h15	
CACHIBLIO	8h00		13h16	
BIF. VERNASSES	8h01		13h17	
ÉCOLE DE LENS	8h07	11h35	13h22	16h05

A midi et le soir, le bus part de l'école à l'heure indiquée, en direction de tous les arrêts sans mention précise d'horaire.

TRIONNA - SERGNOU

	MATIN	MIDI	APRÈS-MIDI	SOIR
TRIONNA	7h45		13h00	
ÉCOLE DE LENS	7h55		13h10	
SERGNOU	8h02		13h16	
ÉCOLE DE LENS	8h08	11h35	13h23	16h05

A midi et le soir, le bus part de l'école à l'heure indiquée, en direction de tous les arrêts sans mention précise d'horaire.

Les arrêts “Trionna” sont les suivants:
Sommet de la route TrionnaDedans
Bifurcation Trionnaz
Arrêt postal Trionna



MARTELLS - CORIN

HORAIRES CORIN

1H

2H

MATIN

08H35 - 11H50

08H35 - 11H50

APRÈS-MIDI

13H50 - 16H20

HORAIRES MARTELLS

3H À 8H

MATIN

08H20 - 11H35

APRÈS-MIDI

13H30 - 16H00

CLASSES

ENSEIGNANT-E-S (TITULAIRE EN GRAS)

1-2H CORIN (1)

Thérèse Héritier

1-2H CORIN (2)

Pauline Béchir

3H

Sophie Antille

4H

Laura Ossant
Jessica Nanchen

5H

Sofia Marini
Jessica Nanchen

6H

Clémence Machtelinckx
Thérèse Héritier

7H

Mylène Gard
Romaine Arlettaz

8H

Myriam Bonvin (cheffe de centre)
Romaine Arlettaz

MÉDIATION ET ENSEIGNANTE SPÉCIALISÉE

Céline Duc

ACM

Caroline Lamon
Manon Fourmanoir

ECR

Lucie Perruchoud

ANIMATION SPORTIVE

Manon Fourmanoir

ANIMATION CHANT

Romaine Zorn-Métraiiller

ACTIVITÉ LECTURE

Jennifer Bignens

SOUTIEN

Rita Mbayed

E.R.V.E.

Mélanie Groenendijk
Carole Rion

MARTELLES - CORIN

HORAIRES DES BUS

PETIT BUS

EN DIRECTION DE MARTELLES:

- 3H à 8H de Champsabé
- 3H et 4H de Chermignon-Bas

	MATIN	MIDI	APRÈS-MIDI	SOIR
LOC	7h40	*	13h01	*
CHAMPSABÉ	7h45	**	13h06	**
EGLISE	7h55	11h47	13h16	16h17
LA BÂRRA	7h57	11h45	13h18	16h15
GARAGE	8h00	11h42	13h21	16h12
ECOLE DE MARTELLES	8h02	11h40	13h23	16h10

EN DIRECTION DE CORIN:

- 1H et 2H de Chermignon-Bas, Ollon, Champsabé, Loc et Corin

MARTELLES: DEVANT L'UAPE	8h05	12h20	13h23	16h50
ECOLE DE CORIN	8h30	11h55	13h48	16h25

Le bus scolaire s'arrêtera aux arrêts habituels à Ollon, Champsabé et Loc avant d'arriver à Corin. A Chermignon, il démarrera sa course à l'école de Martelles et s'arrêtera à l'Eglise, et éventuellement à la Station des Alpes et à la Bârra.

Les horaires définitifs ainsi que les arrêts confirmés vous seront transmis par Klapp avant la rentrée scolaire.

BUS SMC

DIRECTION MARTELLES:

- 3H à 8H de Loc, Corin, Ollon
- 5H à 8H de Chermignon-Bas

	MATIN*	MIDI*	APRÈS-MIDI**	SOIR**
LOC	7h54	12h01	13h08	16h24
CORIN, VILLAGE	7h57	11h59	13h10	16h22
CORIN, CORINNA	7h59	11h58	13h12	16h21
OLLON	7h57**	11h57	13h15	16h18
CHERMIGNON-BAS	8h05	11h52	13h21	16h13
MARTELLES (ARRÊT DE BUS)	8h07	11h50	13h22	16h10

(*) = bus scolaire (**) = bus de ligne

Les horaires des bus de ligne sont fixés par SMC en fonction des horaires CFF. En cas de changement en cours d'année, nous vous informerons.

MONTANA-VILLAGE

HORAIRES

1H
2H À 8H

MATIN

08H15 - 11H30
08H15 - 11H30

APRÈS-MIDI

13H30 - 16H00

CLASSES

ENSEIGNANT-E-S (TITULAIRE EN GRAS)

1-2H

Adrienne Rey
Manuella Clavien

3-4H

Ludvine Maehli
Eloïse Emery

5-6H

Jérôme Duc (chef de centre)
Ludvine Maehli
Anaïs Siggen

7H

Julie Magne
Anaïs Siggen

8H

Gaëlle Clavien
Oriane Schuppisser

ACM

Agnès Décaillet

ENSEIGNANTE SPÉCIALISÉE

Céline Duc

MÉDIATION

Céline Duc

ECR

Lucie Perruchoud

ANIMATION SPORTIVE

Manon Fourmanoir

ANIMATION CHANT

Romaine Zorn-Métraiiller

ACTIVITÉ LECTURE

Christine Fontana

E.R.V.E.

Mélanie Groenendijk
Carole Rion

HORAIRES DES BUS

1

ROND-POINT
PONTËT
MAZE
ECOLE DE MONTANA-VILLAGE

MATIN

7h50
7h53
7h55
7h58

MIDI

11h53
11h50
11h48
11h45

APRÈS-MIDI

13h05
13h08
13h10
13h13

SOIR

16h23
16h20
16h18
16h15

2

PONTËT
MAZE
ECOLE DE MONTANA-VILLAGE

MATIN

8h03
8h05
8h08

MIDI

11h40
11h38
11h35

APRÈS-MIDI

13h18
13h20
13h23

SOIR

16h10
16h08
16h05

Bus 1 ou bus 2 selon liste annexée.

RANDOGNE

HORAIRES

1H

2H À 8H

MATIN

08H15 - 11H30

08H15 - 11H30

APRÈS-MIDI

13H45 - 16H15

CLASSES

ENSEIGNANT-E-S (TITULAIRE EN GRAS)

1-2H

Dilek Gezer

1-2H

Lisa Martella

Clara Seppey

3H

Marine Lehmann

Anne Barras

4H

Stéphanie Sonzogni

Anne Barras

5H

Catherine Mittaz

Sabrina Miano

6H

Emilie Savioz

Marie Lehmann

7H

Victoria Quennoz

Oriane Schuppisser

8H

Valérie Vocat (cheffe de centre)

Stéphanie Sonzogni

MÉDIATION

Céline Duc

ENSEIGNANTE SPÉCIALISÉE

Delphine Deprez & Irina Eggs

ACM & ANIMATION SPORTIVE

Manon Fourmanoir

ANIMATION CHANT

Romaine Zorn-Métraiiller

ACTIVITÉ LECTURE

Jennifer Bignens

ECR

Marie-Laure Rouiller

E.R.V.E.

Mélanie Groenendijk & Carole Rion

HORAIRES DES BUS

EN AVAL

PANORAMA

8h01

12h00

13h17

16h47

ST-M.-LACQUES

8h03

11h58

13h19

16h45

MOLLENS

8h05

11h56

13h21

16h43

BIFURCATION AMINONA

8h06

11h54

13h22

16h41

LA CÔTE

8h07

11h53

13h23

16h40

RANDOGNE VILLAGE

8h08

13h24

ECOLE DE RANDOGNE

8h10

13h26

EN AMONT

DUC

8h00

11h49

13h29

16h36

LES PALETTES*

8h05

16h31

PETIT PARADIS

8h08

11h46

13h37

16h28

ECOLE DE RANDOGNE

8h11

11h43

13h40

16h25

RANDOGNE VILLAGE

8h14

11h38

13h44

16h22

*Les Palettes: Matin: Lundi, mardi, jeudi et vendredi. Soir: Lundi, mardi et vendredi

PLAN DE SCOLARITÉ

2025-2026

Début de l'année scolaire **Jeudi 21 août 2025**



Vacances d'Automne: Du mercredi 15 octobre 2025 à midi
Au lundi 27 octobre 2025 matin

Congé Imm. Conception Lundi 8 décembre 2025

Vacances de Noël: Du vendredi 19 décembre 2025 soir
Au lundi 5 janvier 2026 matin

Vacances de Carnaval: Du vendredi 13 février 2026 soir
Au lundi 23 février 2026 matin

Congé de la St-Joseph: Du mercredi 18 mars 2026 midi
Au lundi 23 mars 2026 matin

Vacances de Pâques: Du jeudi 2 avril 2026 soir
Au lundi 13 avril 2026 matin

Congé de l'Ascension: Du mercredi 13 mai 2026 midi
Au lundi 18 mai 2026 matin

Congé de la Pentecôte: Lundi 25 mai 2026

Congé de la Fête-Dieu: Jeudi 4 juin 2026

Fin de l'année scolaire **Vendredi 26 juin 2026**

